

## CONGRÈS 2024

### Détails et règlements du Concours des exposants

commandité par **TRAUMAS**  
**CÔTE-NORD**

**À gagner :** un chèque-cadeau du Strøm spa nordique offrant deux accès à l'expérience thermale et deux massages spécialisés, d'une valeur de plus de 500 \$.

#### ~ PÉRIODE DU CONCOURS

Le concours se déroulera lors du Congrès Essentiel 2024 organisé par l'Ordre des psychologues du Québec à l'Hôtel Sheraton Laval situé au 2440, autoroute des Laurentides, à Laval (Qc), H7T 1X5. Il débutera le jeudi 28 novembre à 7 h et se terminera le vendredi 29 novembre à 17 h. Toute mention au présent règlement relative à l'heure fait référence à l'heure normale de l'Est (HNE).

#### ~ ADMISSIBILITÉ

Pour être admissibles au concours, les participants doivent :

- Être membre de l'Ordre des psychologues du Québec;
- Participer en présentiel au Congrès 2024 de l'Ordre;
- Remplir tous les champs du bulletin de participation, ce qui implique notamment une visite des kiosques requis.

Toute information soumise à l'Ordre par un participant relativement à ce concours doit être véridique, exacte et complète.

Sont inadmissibles au concours tous les employés, représentants ou mandataires de l'Ordre, du commanditaire et de leurs filiales ou autre personne morale contrôlée par ou liée à ceux-ci. Sont également inadmissibles les personnes avec lesquelles elles sont domiciliées. L'Ordre se réserve le droit de vérifier l'admissibilité du gagnant.

En participant au concours, les participants acceptent les présentes règles de participation ainsi que les décisions de l'Ordre à titre d'organisateur ainsi que du commanditaire de ce concours, qui sont définitives et exécutoires pour toutes les questions reliées au concours. Pour gagner le prix, il est nécessaire de respecter toutes les exigences.

## ~ PARTICIPATION

Des coupons de participation seront remis aux congressistes à la table d'accueil en même temps que la remise des cocardes.

Pour participer à ce concours, le congressiste devra remplir correctement tous les champs du coupon de participation, visiter les kiosques requis (indiqués sur le coupon) et obtenir les signatures de leurs représentants, et déposer le tout dans l'urne prévue à cet effet au kiosque de Traumas Côte-Nord, avant le vendredi 29 novembre, 17 h.

Chaque personne ne peut participer qu'une (1) fois au tirage. Avant de proclamer un gagnant, l'organisateur du concours se réserve le droit de vérifier toutes les participations d'une personne.

## ~ PRIX

Le prix du concours est un chèque-cadeau du Strøm spa nordique offrant deux (2) accès à l'expérience thermale et deux massages spécialisés. Le tout est d'une valeur de plus de 500 \$ (la valeur précise dépend du choix des massages spécialisés par le gagnant). Le chèque-cadeau est valide dans n'importe quel emplacement de Strøm spa nordique.

Le prix ne peut être utilisé conjointement avec une autre promotion ou offre. Cette offre n'est ni monnayable ni transférable.

L'Ordre se réserve le droit de remplacer un prix par un autre prix d'une valeur égale ou supérieure. Le gagnant n'a pas droit à la différence entre la valeur au détail approximative et la valeur réelle d'un prix.

L'Ordre ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à la condition, à la convenance ou à la qualité marchande des prix et ne remplacera pas, en aucun cas, quelque élément du prix.

## ~ SÉLECTION DU GAGNANT

Parmi les formulaires de participation reçus pendant la durée du concours, un gagnant sera tiré au sort sur place à l'Hôtel Sheraton Laval, situé au 2440, autoroute des Laurentides, à Laval (Qc), H7T 1X5, au dernier jour de l'événement, soit le vendredi 29 novembre 2024, à 17 h; le tout sera fait sous supervision. Le/la gagnant(e) sera contacté(e) dans la semaine suivant l'événement.

Les chances de gagner dépendront du nombre de participations admissibles reçues pendant la période du concours.

## ~ RÉCLAMATION DU PRIX

Afin de recevoir son prix, le participant sélectionné au tirage au sort devra répondre aux conditions suivantes :

- Respecter les conditions de participation et d'admissibilité prévues au présent règlement;
- Sur demande, fournir une pièce d'identité avec photographie permettant de confirmer les données du bulletin de participation.

Un représentant de l'Ordre acheminera le prix au gagnant de manière à vérifier la réception de celui-ci.

## ~ CONDITIONS GÉNÉRALES

Le prix devra être accepté tel que décrit au présent règlement et ne pourra être retourné ou substitué à un autre prix, ni échangé en totalité ou en partie contre de l'argent. La carte-cadeau n'est ni monnayable, ni transférable, ni échangeable ou remboursable. Toute partie non utilisée du prix sera annulée. Le refus d'accepter un prix libère l'Ordre de toute obligation envers le participant sélectionné.

Advenant que la personne gagnante soit incapable de se prévaloir du prix tel qu'octroyé, aucune compensation ou substitution ne sera accordée par l'Ordre des psychologues du Québec, Traumas Côte-Nord ou Strøm spa nordique, ni par aucune des autres parties associées à ce prix.

L'Ordre se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, et pour quelque raison que ce soit, de remplacer le prix ou une partie de celui-ci par un prix de valeur équivalente.

Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraînera automatiquement sa disqualification du concours.

Les bulletins de participation sont sujets à vérification par l'Ordre. Tout bulletin de participation qui est, selon le cas, incomplet, inexact, illisible, reproduit à la main ou mécaniquement, frauduleux, obtenu de source non autorisée, déposé ou transmis en retard, comportant des coordonnées invalides, ou autrement non conforme, pourra être rejeté et ne donnera pas droit, selon le cas, à une inscription ou au prix.

Tout participant ou toute personne tentant de s'y inscrire par un moyen contraire à ce règlement officiel du concours ou qui perturbe autrement le fonctionnement de ce concours ou qui est de nature à être injuste envers les autres participants ou participants éventuels sera disqualifié. Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du concours.

Les renseignements personnels fournis par les participants, y compris leur nom et leurs coordonnées, sont uniquement recueillis aux fins d'administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans leur consentement. En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation aux fins indiquées.

Le gagnant du prix dégage de toute responsabilité l'Ordre, ses commanditaires, leurs employés, agents et représentants de tout dommage, préjudice ou perte qu'il pourrait subir à la suite de l'acceptation ou de l'utilisation de son prix. Chaque participant sélectionné reconnaît qu'à compter du moment où il est informé des modalités de remise de son prix, l'exécution des obligations liées au prix devient l'entièvre et exclusive responsabilité des différents fournisseurs de produits et services.

L'Ordre se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre ce concours, en totalité ou en partie, advenant un événement ou une intervention humaine qui compromettrait ou affecterait l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le fonctionnement normal du concours.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour y être tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.